



# **CADRE RÉGLEMENTAIRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE ET ORGANISATIONNELLE**

**Préparé par**

**Le comité d'éthique**

**En date du : 14 Avril 2004 (révisé février 2011 et novembre 2013)**

**Approuvé par le Conseil d'administration**

**En date du : 25 février 2008**

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION .....	3
2. MANDAT .....	3
3. FONCTIONS.....	3
4. OBJECTIFS.....	4
4.1. SENSIBILISATION, INFORMATION ET FORMATION.....	4
4.2. DÉVELOPPEMENT ET RÉVISION DES POLITIQUES .....	4
4.3. CONSULTATION ET SUPPORT À L'ÉQUIPE DE SOINS, AUX PATIENTS ET LEURS PROCHES ET AUX ADMINISTRATEURS .....	4
5. IMPUTABILITÉS .....	5
6. COMPOSITION .....	5
7. DURÉE DU MANDAT.....	5
8. SOUTIEN ADMINISTRATIF .....	5
9. RÉUNIONS DU COMITÉ.....	6
10. MANDATS DES GROUPES DE TRAVAIL.....	7

*Ce cadre réglementaire est basé sur le modèle du cadre réglementaire du Comité d'éthique clinique du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais et de l'Hôpital régional de Sudbury.*

## **1. INTRODUCTION**

L'Hôpital Montfort est un établissement communautaire universitaire de soins de courte durée. Il offre à sa clientèle une vaste gamme de services de soins primaire et secondaire de haute qualité et à la fine pointe de la technologie. Ces services sont dispensés dans les deux (2) langues officielles. Par ailleurs, l'Hôpital se distingue par son caractère francophone.

Depuis quelques années, le rythme et l'importance des changements dans le développement de la technologie médicale, les orientations ministérielles et les restrictions budgétaires affectent la prestation de soins aux patients.

Par conséquent, les professionnels, les patients et leurs proches ainsi que les gestionnaires font face à un nombre croissant de questions d'éthique et cherchent à obtenir des lignes directrices pour les soutenir dans des décisions complexes reliées au traitement du patient.

***En vertu de sa mission de fournisseur de soins de santé de qualité;***

***En vertu de sa mission et de ses valeurs fondamentales;***

***En vertu des normes canadiennes d'agrément des services de santé;***

L'hôpital doit s'assurer que les principes de base qui caractérisent les relations et les décisions entre les patients et les professionnels de la santé soient en conformité avec les meilleures pratiques éthiques.

## **2. MANDAT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE ET ORGANISATIONNELLE**

Maintenir un forum multidisciplinaire qui contribue à cerner et analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique clinique, aux orientations médico-administratives.

Aligner ses approches conformément à la mission, aux valeurs et à la vision de l'Hôpital Montfort.

Assumer un rôle de leadership en matière de développement d'une culture organisationnelle qui respecte les codes reconnus et les meilleures pratiques en matière d'éthique.

## **3. FONCTIONS**

Les fonctions principales du Comité d'éthique clinique et organisationnelle sont, et ce, sans s'y limiter:

- La sensibilisation, l'information et la formation en matière d'éthique
- Le développement et la révision des politiques
- L'élaboration de recommandations aux demandes de consultations provenant de l'ensemble du personnel de l'hôpital et le support à l'équipe de soins, aux patients et à leurs proches ainsi qu'à l'équipe administrative
- La rédaction et la transmission d'un rapport annuel au Conseil d'administration;

- L'autonomie nécessaire pour examiner et faire des recommandations lors de consultations relevant de son champ de compétence en regard de :
  - l'orientation et l'organisation médico-administratives à caractère éthique de l'hôpital
  - l'orientation et la recommandation des soins et services aux patients
- Il évalue, au besoin, les projets de recherches qui lui sont référés par le comité de recherche;
- Il sélectionne et recommande la nomination de ses nouveaux membres au président du comité et au président-directeur général selon le cas.

#### **4. OBJECTIFS**

##### **4.1 Sensibilisation, information et formation**

- Voir à ce que des programmes de formation continue soient offerts aux employés, médecins, bénévoles, patients et leurs proches sur des questions d'éthique;
- Promouvoir des séances de sensibilisation et de formation du personnel sur la résolution de problèmes d'éthique. Le comité se réserve le droit d'appeler des groupes de travail, des sous comités ou des comités ad hoc, selon les besoins;
- Renseigner la communauté et supporter des programmes de sensibilisation de la population sur des questions d'éthique;
- Maintenir des communications étroites entre le Conseil de la démarche qualité, le Comité médical consultatif, la direction générale et le Conseil d'administration en déposant les procès verbaux.

##### **4.2 Développement et révision des politiques**

- Élaborer et/ou recommander des politiques et des directives concernant des questions et/ou problèmes d'éthique. Par exemple, la décision de ne pas réanimer le patient, le choix de traitement et de l'allocation des ressources, les problèmes de déontologie, les conflits d'intérêt etc.
- Réviser et évaluer certaines politiques ou directives concernant la prestation des soins à la clientèle, le cas échéant

##### **4.3 Consultation et support à l'équipe de soins, aux patients et leurs proches et aux administrateurs**

- Donner des avis et des conseils sur toute question d'éthique qui lui est référée;
- Conseiller et supporter les patients et leurs proches, l'équipe de soins et services ainsi que les administrateurs sur des questions et/ou problèmes d'éthique et la prise de décision qui en découle
- Au cours du processus de consultation, le Comité voit à ce que la confidentialité et la confiance soient maintenues

## 5. **IMPUTABILITÉ**

Le Comité d'éthique clinique et organisationnelle se rapporte au conseil de la démarche qualité qui relève de la direction générale. Le conseil de la démarche qualité assure la surveillance et le suivi des enjeux d'éthique (au même titre que les plans d'amélioration de la qualité) et fasse rapport régulièrement au conseil d'administration des activités d'éthiques cliniques et organisationnelles.

## 6. **COMPOSITION**

Le Comité d'éthique clinique et organisationnelle est un comité interdisciplinaire. Il est composé de 18 membres permanents et d'un membre à titre consultatif en éthique clinique. Ils sont répartis comme suit:

- Deux représentants du C.A., dont une personne pour assumer la présidence
- Représentant de l'Association de l'hôpital avec un curriculum clinique - préférence
- Deux représentants du corps médical
- Vice-présidente, direction des services cliniques
- Médecin-chef
- Vice-président, direction des affaires universitaires
- Représentant de la direction des services cliniques
- Représentant du Comité de recherche *au besoin*
- Conseiller en bioéthique (vacant)
- Représentant de la gestion de la qualité et des risques
- Représentant de la communauté
- Représentant du secteur de psychologie / travailleur social
- Deux représentants de la profession infirmière (dont un est vacant)
- Représentant du service de nutrition
- Représentant du service de physiothérapie/ergothérapie
- Conseiller en éthique clinique

Le président du Comité est nommé par le président du Conseil d'administration. Le président du comité recommande la nomination des représentants du C.A. et de l'Association de l'hôpital au président du Conseil d'administration. À l'exception du médecin-chef et de la vice-présidente des services cliniques qui sont membres d'office, les autres membres sont nommés par le Président directeur général.

## 7. **DURÉE DU MANDAT**

Les membres siègent sur le Comité pour une période de trois(3) ans selon les règlements internes de l'hôpital, autres que les membres d'office.

Avant d'établir une rotation des membres, il est préférable de décaler les nominations afin de s'assurer de conserver l'expertise au sein du comité.

## 8. **SOUTIEN ADMINISTRATIF**

Le soutien administratif du Comité d'éthique clinique et organisationnelle est assuré par une adjointe administrative.

- Elle voit à la préparation des réunions du comité (avis de convocation, ordre du jour et rédaction des procès-verbaux des réunions)
- Prépare les documents relatifs au suivi des dossiers

- Prépare et diffuse le calendrier des réunions
- Assure la permanence au secrétariat et est responsable de la gestion documentaire et l'archivage des dossiers.

## **9. RÉUNIONS DU COMITÉ**

- La présence du spécialiste en éthique et d'un représentant de la communauté est souhaitée à la tenue de la réunion;
- Les membres du Comité se rencontrent au moins six (6) fois par année et à la demande du président;
- La majorité simple des membres du comité constitue le quorum soit 50% plus un;
- Tout renseignement nominatif d'un client contenu dans les dossiers du comité est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- Un calendrier des réunions est préparé et communiqué à l'ensemble de l'hôpital
- Les décisions sont prises par consensus, ou par vote, à la majorité, s'il est demandé par l'un des membres.
- Lorsqu'un membre du comité a un conflit d'intérêt ( réel, apparent ou éventuel ), il doit le déclarer et s'absenter lors des discussions et de la prise de décision.

## **10. MANDATS DES GROUPES DE TRAVAIL**

### **10.1 Groupe de travail d'éducation/formation en éthique clinique**

#### **MANDAT**

Le groupe d'éducation/formation en éthique clinique a comme mandat de veiller à la sensibilisation, à la promotion et au développement de l'éthique clinique au sein de l'Hôpital Montfort.

Le groupe doit, notamment, veiller à ce que les procédures et les politiques concernant l'éthique clinique soient connues du personnel et des usagers de l'Hôpital Montfort. Il doit faire la promotion des problématiques et enjeux éthiques possibles dans les soins et services de santé. Enfin, il a le mandat de développer des activités de formation tant pour les membres du personnel que pour le public desservi par l'Hôpital.

#### **OBJECTIFS**

##### ***Promotion et sensibilisation***

Le groupe de travail doit faire la promotion et la sensibilisation des politiques, des enjeux et des problématiques éthiques ainsi que des procédures à suivre afin d'obtenir une consultation ou un avis sur un dilemme ou un conflit d'ordre éthique.

Afin d'y parvenir, le groupe d'éducation et de formation doit éduquer la conscience collective sur l'éthique. Il doit aussi réfléchir sur les liens entre l'éthique et la pratique professionnelle et faire en sorte que les gens sont conscients de politiques, de procédures et du système organisationnel qui sont spécifiques à l'éthique.

### **Formation**

Le groupe d'éducation/formation a aussi comme mandat de développer les connaissances sur les valeurs, les principes et les enjeux éthiques dans le domaine de la santé.

Dans ce but, il doit penser et élaborer tant des activités de formation que des documents pertinents sur des questions éthiques.

## **IMPUTABILITÉ**

Les membres du groupe :

- Agissent dans le meilleur intérêt du patient tout en respectant les Codes de déontologie des professionnels et les différentes lois et politiques nationales et internationales;
- Se rapportent au Comité d'éthique clinique et organisationnelle de l'Hôpital;

## **10.2 Groupe de travail des politiques en éthique clinique**

### **MANDAT**

Le groupe des politiques en éthique clinique a comme mandat de veiller au développement et à la révision des politiques de l'éthique clinique au sein de l'Hôpital Montfort et ce, en lien avec les valeurs de l'Hôpital et les principes éthiques reconnus.

### **OBJECTIFS**

#### ***Développement et révision de politiques***

- Élaborer la politique générale sur l'éthique clinique de l'Hôpital Montfort;
- Élaborer, sur demande, des politiques d'ordre éthique relatives aux soins du patient et/ou aux fonctions administratives et de soutien de l'Hôpital Montfort;
- Réviser, sur demande, les aspects éthiques de politiques.

#### ***Développement de mécanisme dans la procédure d'élaboration de politiques***

- Promouvoir des mécanismes déterminant les énoncés à respecter lors de l'élaboration de politiques.

## **IMPUTABILITÉ**

Les membres du groupe :

- Agissent dans le meilleur intérêt du patient tout en respectant les Codes de déontologie des professionnels de la santé et les différentes lois et politiques nationales et internationales;
- Se rapportent au Comité d'éthique clinique et organisationnelle de l'Hôpital;
- Ont l'autonomie nécessaire pour élaborer la politique sur l'éthique clinique et des politiques particulières, et réviser, sur demande, les politiques qui lui sont soumises;

### **10.3 Groupe de travail de consultation/révision de cas en éthique clinique**

#### **MANDAT**

Le groupe des consultations/révision de cas en éthique clinique a comme mandat de développer des procédures de cas éthiques qui vont permettre un accès facile et dans un délai raisonnable, à une consultation éthique attentive et soucieuse ou à une révision de cas.

#### **OBJECTIFS**

##### ***Élaboration des procédures de consultation***

Le groupe doit élaborer les procédures de consultations à suivre lorsque des enjeux et problématiques éthiques surviennent. Ces procédures assureront une consultation qui soit accessible, confidentielle, volontaire et faite dans un délai raisonnable.

##### ***Élaboration des procédures de révision***

Ce groupe de travail doit assurer que des procédures de révision de cas sont en place.

Les procédures de consultation et de révision de cas peuvent comprendre, entre autre : un mécanisme ou une grille d'analyse de cas, l'accès à des ressources spécialisées ou des experts et un mécanisme de suivi.

#### **IMPUTABILITÉ**

Les membres du groupe :

- Agissent dans le meilleur intérêt du patient tout en respectant les Codes de déontologie des professionnels et les différentes lois et politiques nationales et internationales;
- Se rapportent au Comité d'éthique clinique et organisationnelle de l'Hôpital Montfort;
- Ont l'autonomie nécessaire pour élaborer les processus de consultation et de révision de cas de l'Hôpital Montfort.

### **CADRE DE RÉFÉRENCE**

Voir ANNEXE A



ANNEXE A

**CADRE DE RÉFÉRENCE**

# Imputabilité dans la prise de décision

Inspiré de Box Method, Johnson, Seigler, Winslade 1998 et Resource Allocation in Health Organizations, Gibson, Martin & Singer 2005

Adopté au Comité d'éthique clinique et organisationnelle juin 2009; révisé oct. 2010

<p><b>Critères médicaux</b> (Bienfaisance/non-malfaisance)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier toutes les options de traitement</li><li>• Identifier les options congruentes avec les buts de la médecine</li><li>• Est-ce un traitement futile ou inapproprié?</li></ul>	<p><b>Préférences/choix du patient</b> (Autonomie)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les désirs du patient</li><li>• Identifier la capacité du patient à participer à la prise de décision</li><li>• Adopter un processus qui assure la compréhension et la participation volontaire</li></ul>
<p><b>Qualité de vie</b> (Bienfaisance/non-malfaisance/autonomie)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier la signification de cette expression pour le patient/famille</li><li>• Est-ce que le patient a exprimé son opinion/avis au traitement proposé?</li><li>• Déterminer le niveau de qualité de vie actuelle.</li></ul>	<p><b>Données contextuelles</b> (Justice)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contexte socio-économique, légal et institutionnel qui :<ul style="list-style-type: none"><li>○ influencent la décision à prendre</li><li>○ peuvent être influencées par la décision à prendre</li></ul></li></ul>

PRINCIPES ÉTHIQUES	DÉFINITIONS
<b>Autonomie</b>	<b>Favoriser l'autonomie du choix, l'autodétermination et la liberté d'action</b> (sous-entendre avoir la capacité de décider légalement); lien existe également avec le concept de confidentialité (information personnelle appartient à l'individu)
<b>Bienfaisance</b>	<b>Faire le bien et promouvoir le bien</b> (découle du devoir de protéger et de défendre les droits d'autrui)
<b>Non-malfaisance</b>	<b>Ne pas causer de préjudices</b> à autrui (peut être physique ou émotionnel)
<b>Justice</b>	<b>Encourager un traitement équitable</b> dans la reconnaissance des droits des intérêts et du mérite (critères sur lesquels s'appuient les décisions d'attribution des ressources)
<b>Véracité</b>	<b>Dire la vérité</b> et de ne pas décevoir (élément important pour l'obtention d'un consentement éclairé)
<b>Fidélité</b>	<b>Être loyal envers ses clients avant tout</b> (respecter nos obligations / engagements)